



Bruxelles, le 11 décembre 2024 à 18h00 CET

Solvac annonce un deuxième acompte de dividende de l'exercice 2024 à mettre en paiement le 30 janvier 2025

Solvac annoncera le 7 mars 2025 le solde du dividende de l'exercice 2024

Comme annoncé le 2 août 2024, Solvac confirme sa politique de distribution de la quasi-totalité des dividendes perçus de Solvay et de Syensqo après déduction de ses coûts et de ses charges financières.

Pour rappel Solvac a payé le 27 août 2024 un premier acompte de dividende de l'exercice social 2024 de 3,486 EUR brut / action.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2024 a décidé la mise en paiement d'un deuxième acompte de dividende ex-2024 de 1,48 EUR brut / action. Ce paiement sera effectué le jeudi 30 janvier 2025.

Le Conseil d'administration de ce jour a également décidé que le solde du paiement du dividende de Solvac afférent à l'exercice 2024 sera annoncé le 7 mars 2025 lors de la publication de ses résultats annuels et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025.

Contrairement aux années précédentes, il n'y aura dès lors pas de paiement de dividende en décembre de cette année.

La temporalité des paiements de dividendes est en effet modifiée. Jusqu'à présent, les paiements par Solvac des deux acomptes sur dividende se faisaient en anticipant des rentrées futures provenant de Solvay et étaient répartis sur deux années. Cette anticipation n'est plus possible en raison de politiques et de calendriers de paiement de dividendes différents de ses participations, et le paiement se fera dès lors après encaissement des dividendes perçus.

Dates clés de la communication financière pour 2025 :

- 30 janvier 2025 : Mise en paiement d'un deuxième acompte de dividende
- 7 mars 2025 : Communiqué de presse des résultats 2024 et annonce concernant le solde de dividende de l'exercice 2024 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale)
- 13 mai 2025 : Assemblée Générale des Actionnaires

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (SOLV). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 30 juin 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,35 milliards €.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.
Rue des Champs Elysées, 43
B-1050 Bruxelles
Tel. +32 2 639 66 30
Mail : investor.relations@solvac.be